Image not found or type unknown

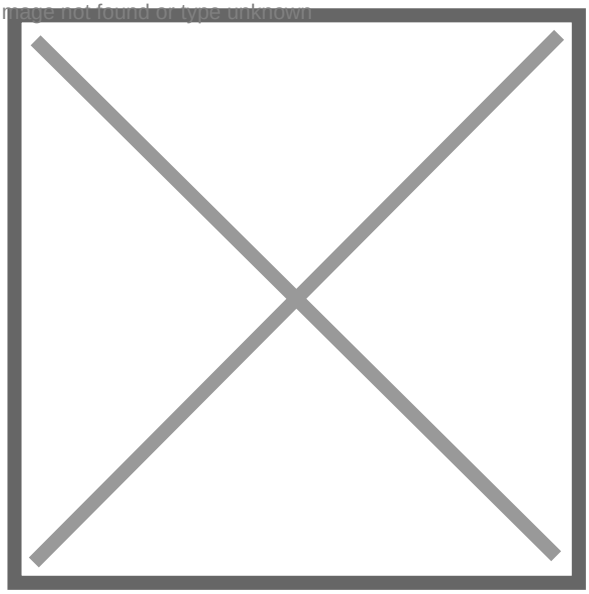

Victime d'un accident VP, nombreux points sont passés sous silenc

Par **thierrymoselle**, le **14/02/2016** à **12:28**

Bonjour,

Suite à un grave accident de la VP, un jugement et un appel, il existe toujours dans mon dossier, des points ou postes, sur lesquels personne ne s'est prononcé, je ne suis pas débouté, ni indemnisé... Ils sont simplement et purement passé dessus sans dire un mot. Que puis-je faire ?? Cela représente tout pan de ma vie puisque j'ai perdu un emploi dans lequel je m'éclatais, j'ai du me séparer de ma famille durant de longues semaines pour participer à une formation a 600 km de chez moi durant 10 mois.... et tout ça sous silence sans compter d'autres points... je ne comprend pas, j'aurais au moins du être débouté de mes demandes et cela à 2 reprises lors du jugement et lors de l'appel.

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2016** à **18:25**

Bonjour

...??? les magistrats répondent aux demandes qui leur sont formulées.
S'ils n'ont pas répondu c'est que les demandes n'ont pas explicitement été exposées.

Il est toujours possible de poursuivre devant les juridictions civiles.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés